

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES
AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE
MERCREDI 18 JANVIER 2023**

Discours du Président Jean Michel JULIAN

Merci M. le président ;

Je m'associe à vos salutations précédentes.

Cher Jean Paul,

Je vous remercie pour les propos que vous avez tenus à mon encontre.

Maintenant je voudrais souligner tout le travail que vous avez accompli au sein de notre tribunal. Vous nous avez fait partager votre savoir, votre dévouement, votre passion.

Merci.

Mais vous ne sauriez totalement nous quitter car vous allez rester avec nous en tant que juge référent pendant un an au moins.

L'audience solennelle est toujours l'occasion de faire passer des messages concernant l'exercice quotidien de nos missions.

La Conférence Générale des juges consulaires a réagi face aux Etats généraux de la justice qui se sont terminés en 2022.

Le rapport SAUVE qui en découle a suscité beaucoup d'émotions chez les juges consulaires.

Le vieux serpent de mer de l'échevinage a refait surface malgré l'attachement profond des juges à leur souveraineté.

M. le Garde des Sceaux, lors de son allocution en date du 5 janvier 2023, a fait des propositions pour la justice économique à savoir :

- 1) Pour les tribunaux de commerce, qui font la fierté de notre pays et participent à son rayonnement international, il faut renforcer l'attractivité du droit français ;**
- 2) Il est prévu la codification du droit international privé ;**
- 3) Il est important d'ouvrir davantage les acteurs du monde judiciaire aux dimensions économiques, par exemple, en favorisant des détachements des magistrats de l'ordre judiciaire dans les tribunaux de commerce ;**
- 4) Et surtout à titre expérimental, sur le volet économique, des tribunaux de commerce seront transformés en tribunaux des affaires économiques (TAE) pour toutes les procédures amiables et collectives, quel que soit l'acteur économique (commerçant, artisan, agriculteur, certaines professions libérales, sci ...)**

- deux MARD supplémentaires ont été évoqués : la césure et le règlement amiable.

A ce stade la Conférence générale a accueilli favorablement ces évolutions.

Mais avant tout elle dit fermement qu'elle souhaite conserver sa souveraineté et ses spécificités.

Au cours de réunions d'échanges avec M. le Garde des Sceaux, la Conférence Générale a confirmé qu'elle serait intransigeante sur ces derniers points.

Sur les réformes en cours

En ce qui concerne la transformation numérique de la justice économique, l'évolution est devenue une réalité et une exigence en faveur du justiciable.

Ainsi, au niveau national, une commission numérique a pris en charge l'analyse des questions telles que les visioconférences qui sont utilisées pour tenir des audiences, l'espace numérique du juge ou l'accès au réseau justice. Notre tribunal a son référent numérique en relation avec cette commission, en la personne de notre collègue Pierrette BROUEILH.

Sur la formation des juges, soulignons que la pandémie COVID a interrompu de nombreuses séances, que d'autres,

peu nombreuses, ont pu se tenir en distanciel, ce qui a eu pour conséquence une baisse significative du nombre d'heures de formation.

Mais depuis quelques mois, les formations initiales et continues sont fortement préconisées et suivies ; nous mettrons l'accent sur celles de l'ENM auxquelles s'ajoutent celles dispensées à la faculté de PAU et lors de nos 5 à 7.

Sachez aussi que nous sommes toujours ouverts à de nouvelles candidatures pour exercer cette délicate fonction.

Sur le contentieux

Nous resterons attentifs aux délais de production des jugements, que ce soit au niveau des échanges entre avocats par une limitation stricte du nombre de renvois, qu'à celui de la durée des délibérés qui doivent encore être réduits. Nous considérons que nous sommes au service du justiciable, et que la réactivité du juge comme du greffe doit faire partie de nos exigences.

Avec votre appui, mesdames et messieurs du barreau, nous devons porter l'accent sur la conciliation qui nous permet de résoudre des différends très rapidement.

M. le Garde des Sceaux, lors de son allocution du 05 janvier 2023, a souhaité diminuer la durée des procédures civiles grâce à la conciliation.

Nous sommes donc dans le droit fil au niveau du tribunal de commerce.

Sur les procédures amiables

Avec la cellule prévention, nous convoquons un maximum de chefs d'entreprises en difficulté. L'objectif est de les orienter vers une solution adéquate.

La conciliation et le mandat ad hoc doivent nous permettre de sortir les entreprises d'un mauvais pas conjoncturel.

Nous devons accentuer cette solution confidentielle avec les mandataires judiciaires.

Sur les procédures collectives

Nous avons une économie sous cloche depuis l'apparition du COVID .

L'Etat, par le quoi qu'il en coûte, a soutenu les entreprises par les PGE,

La non-assignation malgré des retards URSSAF, impôts.

D'ailleurs très peu de dépôts de bilan ont eu lieu.

Mais tout cela est terminé : le remboursement des PGE a commencé, les assignations URSSAF, impôts sont en cours ;

Et le tableau n'est pas terminé : l'augmentation des taux, l'inflation, l'augmentation de la masse salariale globale, la recherche permanente de main d'œuvre qualifiée ou pas, la

guerre Russie/Ukraine, la pénurie puis la flambée des matières premières, la crise du gaz et surtout de l'électricité, une croissance quasi nulle ;

Tous ces facteurs nous laissent augurer une année 2023 difficile, pleine d'incertitude.

Selon des économistes, nous passerions de 42 000 faillites en 2022 contre 55 000 en 2023.

Mais nous saurons faire face à ces prévisions en réglant les problèmes un par un comme en 2022.

Nous sommes cependant certains que beaucoup d'entreprises se dirigeront vers le tribunal de commerce.

Nous aurons aussi de nouvelles règles à appliquer :

- Le PGE résilience***
- La procédure sortie de crise***
- La sauvegarde accélérée avec les classes de parties affectées***
- La nouvelle mouture de l'entrepreneur individuel associée au surendettement ;***

Mais nous y arriverons car j'aurai le grand honneur d'exercer à la tête d'une équipe soudée, généreuse, compétente et en plus je serai secondé par le vice-président Jean Michel NABIAS. Je tiens à saluer tous mes collègues pour l'engagement et la disponibilité dont ils font preuve, pour leur désintéressement, leur humilité et leur

indépendance. Je suis certain que, ensemble, nous saurons faire face avec efficacité à l'accroissement de notre charge qui semble s'annoncer.

Alors que l'incertitude semble devenue la norme, faisons en sorte que 2023 soit l'année de la concorde, de la paix et de la prospérité.

Je tiens à remercier la Chambre de commerce et la Chambre des métiers pour l'aide qu'elles nous apportent, ce qui nous permet ainsi de financer l'achat de documentation et une partie des dépenses de formation, puisque notre tribunal n'a aucun budget propre.

Je voudrais aussi rappeler que notre activité s'est développée aux côtés de l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'œuvre de justice. Ils sont nombreux et leur rôle est déterminant.

Au premier rang d'entre eux, je salue le ministère public, et je lui renouvelle nos remerciements pour sa participation et sa disponibilité.

Au greffier, je tiens à renouveler notre gratitude pour son professionnalisme, son soutien. Je souhaite remercier en particulier le personnel du greffe, pour sa disponibilité, sa compétence et sa bonne humeur.

Une nouveauté pour le greffe puisque depuis le premier janvier 2023, le registre unique, appelé registre national des entreprises remplacera les différents registres actuels.

Mesdames et Messieurs les mandataires et administrateurs judiciaires, je tiens à vous remercier ici au nom de notre tribunal pour votre compétence et votre engagement. Nos échanges sont toujours riches et fructueux.

Monsieur le Bâtonnier, vous savez l'estime en laquelle nous tenons les avocats, dont l'éthique et la compétence apportent au contradictoire, la dimension sans laquelle il n'y a pas de justice.

Un mot de remerciements aussi aux commissaires de justice et au commissaire-priseur ;

Avant de clore cette audience, mesdames et messieurs en vos grades et fonctions, mesdames et messieurs, permettez-moi de vous exprimer à mon tour pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers mes vœux les plus sincères de réussite et de santé pour cette nouvelle année.

....

Monsieur le Procureur avez-vous d'autres réquisitions ?

.....

Monsieur le Procureur, je vous donne acte de vos réquisitions, constate l'achèvement des travaux judiciaires de l'année 2022 et le commencement des travaux de l'année judiciaire 2023 et dit que de tout il sera dressé procès-verbal.

L'audience solennelle du tribunal de commerce est levée, et nous la place à l'audience du tribunal judiciaire.